

COMPTE RENDU de la RÉUNION du CONSEIL SYNDICAL
Du jeudi 18 Mars 2021 de 18h30 à 20h30

Date de convocation : 8 Mars 2021

PRÉSENTS : Mmes ARRADA, MONTEIL, LARUELLE, BAGA, BELLOT-GURLET ; MM. REVOL, MAUCLERE,
ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :
M. VALVERDE donne pouvoir à Mme ARRADA
INVITES : M SALVETTI (maire de Frogès) et M BEAU (maire de Villard-Bonnot)

Secrétaire de séance : Mme Patricia BAGA

Ordre du jour

1. Approbation du dernier compte-rendu.
2. Délibération n° 903 : Débat d'orientation budgétaire

1. Approbation du dernier compte-rendu

Le compte-rendu du dernier Conseil syndical est adopté à huit voix.

2 Délibération n° 903 : Débat d'orientation budgétaire

Madame la Présidente présente les éléments légaux, historiques et économiques.

Après débats, il est adopté à huit voix. Le Budget primitif 2021 sera présenté lors du prochain conseil syndical.

SOMMAIRE :

- OBJECTIFS ET OBLIGATIONS LEGALES
- INTRODUCTION & RETROSPECTIVES DES BUDGETS DU SICSOC
 - LES MOYENS HUMAINS 2015-2020
 - LES MOYENS FINANCIERS
- SITUATION BUDGETAIRE DU SICSOC
 - SESSION FONCTIONNEMENT
 - SESSION INVESTISSEMENT
- LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES
 - RECETTES DE FONCTIONNEMENT
 - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

○ SESSION D'INVESTISSEMENT

1- OBJECTIFS ET OBLIGATIONS LEGALES

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992, la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) s'impose aux communes et plus généralement aux collectivités, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le débat ne doit pas seulement avoir lieu, il doit en outre être pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRE », a voulu accentuer l'information des Conseillers Syndicaux.

Aussi, dorénavant, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport sur les orientations budgétaires (ROB), les engagements pluriannuels envisagés.

Le débat d'orientation budgétaire doit permettre au Conseil Syndical de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif voire au-delà pour certains programmes lourds. Mais ce doit être l'occasion d'informer les conseillers syndicaux sur l'évolution financière de la collectivité en tenant compte des projets communaux et des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur les capacités de financement de la ville.

Le présent rapport a donc pour objet de fournir les éléments utiles à la réflexion en vue de l'adoption du budget primitif 2021.

2- INTRODUCTION ET RETROSPECTIVES DES BUDGETS DU SICSOC

2.1- Les moyens humains : de 2015 à 2020

Le centre socioculturel était porté jusqu'à fin 2017 par 2 entités juridiques le SICSOC et l'ACSOC dont la dissolution a conduit à la reprise de l'entièreté de son activité par le SICSOC. La gouvernance du SICSOC commande un diagnostic sur la qualité de vie au travail et les risques psychosociaux, de septembre 2017 à mai 2018. Les préconisations portaient sur une restructuration de l'organisation et les moyens humains pour la réaliser.

Parallèlement, au cours de l'année 2017 la CAF s'inquiète car elle estime que la directrice (dont elle finance le poste) ne se consacre pas uniquement à la conduite du projet social. C'est ainsi que de nouveaux cadres ont rejoint la structure (responsable des ressources humaines, responsable des services techniques, coordinateur enfance, jeunesse et famille, directeur de l'ALSH. L'objectif étant de permettre à la direction générale de se concentrer sur le pilotage du projet social et des équipes.

Le climat social a été impacté par les nombreux changements, travaux, transfert de personnels... et dont le point culminant est la crise sociale datant de fin janvier 2018.

Bilan aujourd'hui :

- des contentieux RH qui restent à gérer : Tribunal Administratif, arrêts maladie longues durées, licenciement pour incapacité....
- La gestion courante des RH : remplacement de la direction générale, départs questionnant sur remplacements, COVID-19 impactant certaines missions et projet médiathèque impactant le chapitre 12.

LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT DE 2016 à 2020

Part de la masse salariale brute annuelle sur le total des dépenses de fonctionnement :

- En 2016 (CA) : la part de la masse salariale brute annuelle était de 803 063€ sur un total de dépenses de fonctionnement de 1 173 955€. Soit 68%.

- En 2017 (CA): (927 138€ sur 1 289 863€) soit 71%.
- En 2018 (CA) : (1 178 571 sur 1 562 412€) soit 75%
- En 2019 (CA) : (1 299 975€ sur 1 725 998€) soit 75%
- En 2020 (CA) : (1 287 907€ sur 1 594 605€) soit 80 %
- Le BP2021 prévoit une charge du personnel de 1 444 975€ sur 1 875 092€ de charges générales soit 77%.

2.2- Les moyens financiers

En 2015, les élus ont fait le constat que les locaux du SICSOC sont trop exigus et surtout non fonctionnels. La décision est prise de réaliser des travaux sur les bâtiments du centre : désamiantage et réhabilitation en 2016. 2017 a été l'année de la transformation de la halte-garderie en multi accueil.

Ont suivi la bibliothèque de Brignoud, le dojo et la bibliothèque de Frogès.

Pour réaliser ces travaux, le syndicat contracte un emprunt de 810 000 euros auprès de la CDC. Pour profiter de l'opportunité des subventions de la DRAC et du département les élus changent le plan initial qui consistait à agrandir la bibliothèque à l'intérieur du centre pour une médiathèque à l'extérieur d'un coût de 1 million d'euros et contractent un emprunt relais du même montant auprès de la caisse d'Épargne qui aurait dû être remboursé au fur et à mesure de l'arrivée des subventions.

Malheureusement des aléas vont ralentir ce chantier, problème avec la stabilité du sol, dépôt de bilan de deux entreprises ce qui entraîne un surcoût de 264 693 euros. Il est donc nécessaire de contracter un autre emprunt de 200 000 euros.

Notre problème aujourd'hui est que l'emprunt relais qui aurait dû être remboursé avec les subventions ne l'a pas été. La crise sanitaire a ralenti les travaux, les subventions ne rentrent que lorsque les entreprises ont été payées. Un certain retard est donc normal sauf que dans notre cas la subvention de 437 822€ versée par la DRAC a bien été encaissée mais n'a pas servi à rembourser une partie du prêt relais. Cet argent a été dépensé dans le pot commun du SICSOC soit dans des investissements qui n'avaient pas été pris en compte au départ, soit dans le fonctionnement.

Nous attendons encore le versement du FCTVA évalué à 194 734€ et de la subvention du département de 242 000€.

Il s'avère que la caisse d'Épargne qui attendait le remboursement du prêt relai pour mai 2021, exige que l'on rembourse au moins la moitié. Elle veut bien entendre que la crise sanitaire ait pu ralentir les travaux et par la même le versement des subventions et **accepte donc d'accorder un délai pour le solder.**

Le SICSOC ne dispose pas de ces 500 000€. La trésorerie est de 386 000 €. Pour les 200 000 euros manquants, 2 solutions sont envisageables :

Transformer ce prêt relais contracté par le Sicsoc en prêt classique

Solliciter les communes pour le versement d'une subvention supplémentaire d'investissement

3- SITUATION BUDGETAIRE DU SICSOC

L'exercice de préparation budgétaire 2021 est à plusieurs niveaux délicat.

D'un point de vue politique, il est le 1^{er} budget du mandat. Il est travaillé dans un contexte particulier ; de par la crise sanitaire mais aussi au vu de l'absence soudain de Direction qui freine la finalisation du budget 2020 et la préparation de 2021.

Le budget a ainsi été travaillé par les services (via le CODIR), de façon collégiale dans un premier temps puis de façon plus restreinte pour affiner sa réalisation.

Il s'est structuré sur les **besoins réels des services** et prennent en compte les projets nouveaux de la structure :

- L'ouverture dans le premier trimestre de la médiathèque de Brignoud,
- La fin des travaux,
- L'ouverture de la Structure Information Jeunesse,

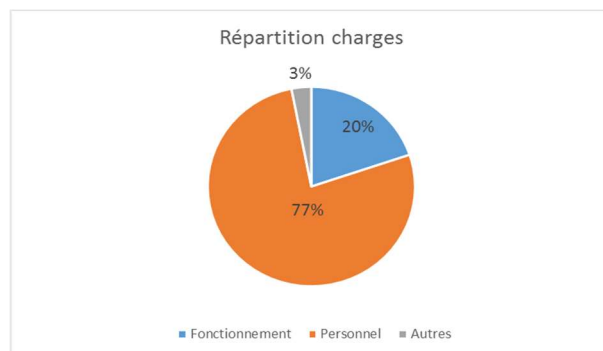
- Le remplacement du minibus 9 places,
- Les mouvements de personnel,
- Budget 2020 pas à l'équilibre présentant un solde antérieur excédentaire
- Emprunt 1M€ arrivant à échéance en mai 2021

Le contexte sanitaire impacte le centre dans une projection d'activité. La programmation annuelle des services inclut néanmoins une partie d'action au retour d'une vie plus « normale ».

3.1- Session fonctionnement

CHARGES	PRODUITS
011 CHARGES GENERALES : 370 000€	EXCEDANT ANTERIEUR : 150 000€
012 CHARGES DE PERSONNEL : 1,4M€	SUBVENTIONS : 560 000€
AUTRES CHARGES : 60 000€	PARTICIPATION DES COMMUNES : 1M€
	PARTICIPATIONS DES FAMILLES : 200 000€
TOTAL : 1,9M€	TOTAL : 1,9M€
	BUDGET EXCEDENTAIRE 70 000€

Le BP2021 en fonctionnement est quasi identique à celui de 2020 (+4%) en sortant un solde excédentaire.



3.2- Session investissement

Le budget d'investissement est quant à lui plus complexe, marqué notamment par l'emprunt d'un million € à rembourser dans l'année.

Il intègre néanmoins le remplacement du véhicule 9 places et l'investissement en mobilier en vue de l'ouverture de la médiathèque de Brignoud.

CHARGES	PRODUITS
16 REMBOURSEMENT EMPRUNT : 565 000€	001 SOLDE REPORTE : 476 000€
21 IMMO CORP. : 313 000€	040 OPERATION D'ORDRE : 29 000€
IMMO EN COURS : 413 000€	FCTVA : 138 000€
	13 SUBVENTION D'INVESTISSEMENT : 376 000€
TOTAL : 1,3M€	TOTAL : 1M€
	BUDGET DEFICITAIRE : -287 000€

4- LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2021

4.1- Recettes de fonctionnement

Maintien des recettes de fonctionnement à l'identique par les deux communes respectives. La participation des communes est calculée sur le réalisé 2020. Il s'agit sur cette partie de pouvoir maîtriser les recettes en direction du SICSOC (dépenses pour les communes) afin de geler les dépenses de fonctionnement.

Les subventions CAF représentent 450 000€ à la fois en prestation de service, en masse salariale et, en soutien au développement des actions portées par le centre socioculturel.

4.2-Dépenses de fonctionnement

Priorité à la maîtrise des dépenses de fonctionnement sur les chapitres 011, 012 et 065. La masse salariale représente 77% du budget total du SICSOC. Elle est une charge importante qui permet peu de marge de manœuvre. Les élus s'accordent à dire que les remplacements d'agents devront faire l'objet d'une recherche d'alternatives en interne et/ou sous forme de prestations de services (Cf. débat sur l'entretien des bâtiments)

Volonté de trouver des pistes de rationalisation des services. Le maintien des activités sociales du centre est une priorité. Les autres activités du centre socioculturel sont à penser sans appeler plus de dépenses. Hypothèse de baisser le fonctionnement pour augmenter l'investissement.

Hypothèse proposée par les élus de Frogès : reporter en janvier 2022, l'ouverture de la médiathèque du centre social.

4.3-Session investissement

La fin des gros travaux de transformation du centre et de la construction de la médiathèque de Brignoud est très proche.

Il s'agit alors à ce jour, d'équiper la nouvelle médiathèque en mobilier en portant une attention particulière aux économies possibles, en ajustant les besoins sur plusieurs années. L'achat du mobilier est conditionné à la validation des délibérations des instances sollicitées et des subventionnées connexes.

Le remplacement du véhicule 9 places à disposition des ALSH et de la Maison des Jeunes est à prévoir. La CAF peut abonder à hauteur de 80% d'un plafond de 22 000€ pour l'acquisition d'un véhicule neuf et 80% d'un plafond 15000€ pour un véhicule d'occasion. Une étude devra permettre de proposer la meilleure solution pour un coût moindre.

L'hypothèse validée est de régler un solde de 300 000€ immédiatement, et d'obtenir un échéancier permettant d'étaler le solde du crédit à l'aide des subventions non perçues à ce jour : le département à hauteur de 240 000€ et le FCTVA à hauteur de 138 000€. Le solde restant sera lissé dans le temps en s'appuyant sur un emprunt classique.

Le conseil syndical insiste auprès des services de la prise de conscience de la situation très délicate de son modèle économique.

Afin d'apporter un maximum de sécurité et ne pas mettre en danger cette structure utile aux citoyens, d'autres pistes ont été évoquées, notamment la recherche de ressources supplémentaires, soit auprès des communes qui profitent de l'action du SICSOC, soit auprès de la communauté de communes considérant le projet de territoire et la notion de bassin de service communautaire.

Demandes sont faites aux services lors de la réunion « DOB 2021 » :

- De proposer différents scénarii budgétaires validés au final par les choix des élus (ex choix ou non de l'acquisition d'un véhicule 9 places),
- De fournir aux communes des éléments (qualitatifs et quantitatifs avec détail du nombre d'usagers de Frogès/Villard-Bonnot/extérieurs dans chaque service) d'appréciation de l'impact du centre social sur leurs territoires et leurs administrés. L'année 2019 sera l'année référence pour ce travail qui permettra ensuite d'informer précisément nos conseils municipaux.